

20240423 Rue89 Lyon

<https://www.rue89lyon.fr/2024/04/23/un-nouveau-squat-a-lyon-face-a-limminente-expulsion-du-casse-dalle/>

Un nouveau squat à Lyon face à l'imminente expulsion du « Casse Dalle »

Les soutiens du squat « Casse Dalle » ont décidé d'occuper un nouveau bâtiment pour héberger la cinquantaine de personnes vivant actuellement rue de Créqui. Ils dénoncent l'absence de proposition de relogement faite par la Métropole de Lyon et la préfecture.

Méline Pulliat



Une manifestation a eu lieu le 30 mars contre l'expulsion (notamment) du casse dalle ©LCPhoto : ©Laury Caplat/Rue89Lyon

Dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 avril, une vingtaine de personnes ont décidé d'occuper un bâtiment vide appartenant au bailleur social Lyon Métropole Habitat. Ce nouveau squat, du 19 rue Bonhomme (Lyon 3e), se veut une réponse à l'expulsion imminente du squat Casse Dalle (Lyon 3e), rue de Créqui.

À lire sur Rue89Lyon

[« C'est toujours la même chose » : à Lyon, le squat « Casse-Dalle » au bord de l'expulsion](#)

Squat Casse Dalle à Lyon : les soutiens dénoncent une absence de relogement

Ni la Métropole de Lyon, propriétaire des lieux, ni l'État, ne proposent, selon une membre d'un collectif indépendant, de solution de relogement. Installé-es depuis octobre 2022 les habitant·es, pour la plupart sans-papiers et demandeurs d'asile, avaient obtenu en 2023 une année de répit.

Selon les membres du collectif Terre d'Ancrage ayant participé à l'ouverture du Casse Dalle, la Métropole les avaient autorisé à rester sans pour autant qu'une [convention soit signée](#). Interrogée à l'époque par Rue89Lyon, cette dernière avait jugé inadéquate la mise en place d'une telle convention.

Selon le collectif, la Métropole refuse également de communiquer la date d'expulsion. Or, le bâtiment doit être cédé à l'opérateur de logement social, Grand Lyon habitat, fin avril. «

Avoir une date d'expulsion permettrait aux personnes logeant actuellement au Casse Dalle de préparer leurs affaires et de partir sereinement », explique la membre du collectif de soutien. Elle note aussi qu'un recensement de la police a eu lieu, dans la matinée du 23 avril. Il a conduit à l'arrestation de quatre personnes.

De nouveau contactée, la Métropole n'a pas souhaité faire davantage de commentaires que durant notre précédent reportage et souligne simplement que « les personnes [occupant le squat, ndlr] relèvent de la responsabilité de l'État ».

D'après les soutiens sur place, une quinzaine d'hommes seuls et des familles avec des enfants en bas-âges ont trouvé refuge dans ce nouveau bâtiment de la rue Bonhomme. D'autres personnes continuent d'occuper le squat du Casse Dalle dans l'attente de l'expulsion imminente.

Les collectifs redoutent un recours à la « loi anti-squat »

Les soutiens du squat redoutent le possible recours à la [loi Kabarian-Bergé](#), adoptée le 27 juillet 2023, pour ce dernier squat. Surnommée « loi anti-squat », elle vise à « protéger les logements contre l'occupation illicite ». Cela étant, elle durcit les sanctions, et facilite les expulsions en accélérant notamment les procédures administratives. « On risque d'avoir des gens en prison pour avoir occupé des bâtiments vides », grince le collectif de soutien.

Dans un communiqué, les soutiens soulignent : « Les partis de gauche qui gouvernent à Lyon avaient fortement dénoncé cette loi. On exige donc qu'ils agissent en conséquence en refusant de l'appliquer contre ce nouveau squat et tous les prochains ».

Pour l'heure, les occupants actuels du nouveau squat rue Bonhomme sont dans l'attente d'une décision. Ils et elles disent n'avoir reçu aucune réponse de la part de la Métropole, ni de Lyon Métropole Habitat concernant leurs demande de médiation.

Pour rappel, dans la métropole de Lyon, l'hébergement d'urgence est saturé : plus de 10 000 personnes sont encore en attente d'une place.